حزب التقدم والاشتراكية

Parti du Progrès et du Socialisme

4ème session

du Comité Central

RAPPORT DU BUREAU POLITIQUE

Rabat le 16 Avril 2011

حزب التقدم والاشتراكية
Parti du Progrès et du Socialisme
29, Avenue Mohammed VI - Youssoufia - Rabat.
Tél : 05 37 75 94 64 /66/99 - Fax : 05 37 75 94 76
E-mail : maroc.pps@gmail.com - Site web : www.ppsmaroc.com

AXIONS communication
1, Rue Ghazza. Rabat
Tél / Fax : 05 37 72 09 44 • E-mail : axions.comm@yahoo.fr

Cher(es) camarades.

Le Comité Central de notre parti tient les assises de sa quatrième session alors que le Maroc vit un mouvement politique et social fort et profond, au sein duquel le chantier des réformes constitutionnelles constitue l'un des axes majeurs.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de consacrer l'essentiel de l'ordre du jour de cette session à la question des réformes constitutionnelles, à la lumière de l'évolution de la situation politique et sociale, des horizons qu'elle laisse entrevoir et sur la base du mémoire préliminaire que le parti a présenté à la commission consultative pour la révision de la constitution.

Nous sommes donc à un moment historique particulier, caractérisé par un fort retour de la demande de la réforme constitutionnelle à laquelle ont appelé les forces démocratiques et progressistes et pour laquelle elles ont longtemps milité. Ce retour s'effectue dans un contexte marqué par les révoltes populaires intenses pour la liberté, la démocratie et la dignité qu'ont connues de nombreux pays arabes à partir de la Tunisie, que beaucoup ont longtemps présenté comme étant un modèle de réussite quant aux réalisations obtenues sur le plan de la croissance économique. Ceci confirme encore une fois que le critère fondamental de développement demeure le critère de développement humain, de la répartition équitable des richesses, de la lutte contre toutes formes de prévarication, du respect des droits humains dans tous les domaines, de la garantie de la participation effective et démocratique des forces vives de la société dans la gestion des affaires publiques.

C'est l'occasion pour nous de réitérer notre solidarité avec les peuples frères de la Tunisie, de l'Egypte, de la Lybie, du Yémen, de la Syrie, du Bahrein, de la Jordanie, de l'Algérie et avec tous les peuples qui luttent pour la liberté, la dignité et la démocratie.

Bien entendu, le Maroc, en tant que pays ouvert sur son environnement régional et international, a engrangé un grand nombre d'acquis importants, comme il a connu bon nombre de dysfonctionnements aux conséquences néfastes, sur lesquels nous n'avons eu de cesse d'attirer l'attention. Le Maroc qui s'est engagé dans de grands projets de réformes qui, par la suite, se sont vus ralentis, ne pouvait être exclu de l'interaction avec un mouvement politique et social unique en son genre.

Cette interaction a, dans l'ensemble, pris un aspect positif, en raison de l'ambiance démocratique relative qui prévaut dans le pays, grâce aux grandes luttes et aux lourds sacrifices consentis par ses forces vives. Elle a permis au Maroc d'interagir avec les mouvements de protestation de ce qui est désormais connu comme mouvement du 20 Février, avec un grand sens de raison et de maturité, d'autant plus que les revendications de réformes légitimes exprimées par bon nombre de jeunes marocains, lors des manifestations de protestation, ne datent pas d'aujourd'hui mais sont à l'ordre du jour sur la scène politique depuis bien longtemps.

Notre parti avait insisté, en son temps, sur la légitimité de la plupart des revendications exprimées par les manifestants, revendications pour lesquelles nous avons milité par les différentes formes de la lutte démocratique et qui concernent le renforcement du choix démocratique, la lutte contre les prévarications et les exactions de tous genres, la satisfaction des besoins économiques et sociaux des couches démunies de notre peuple. Ce sont les mêmes revendications que celles contenues dans l'agenda des réformes et du changement auxquelles appellent, depuis longtemps, les partis démocratiques et progressistes.

Le parti n'a pas manqué d'appeler à une interaction positive avec ces revendications qui reflètent, somme toute, l'aspiration du peuple marocain et de sa jeunesse à davantage de liberté, de démocratie, de progrès de dignité et d'équité sociale tout en incitant ses militantes et militants, ses organisations à renforcer leurs liens avec le peuple et ses causes légitimes, à œuvrer pour organiser et encadrer ses luttes, à défendre ses revendications par tous les moyens et formes démocratiques afin d'édifier le Maroc possible, le Maroc de l'unité nationale et territoriale, de la liberté et de la démocratie, de la dignité et de l'équité, du progrès et de la justice sociale.

Concernant la non participation du parti, en tant qu'institution, aux marches et manifestations de protestation du mouvement du 20 Février, il faut préciser, encore une fois, que cela est lié à un certain nombre de considérations objectives afférentes aux orientations du parti, et qui s'inscrivent dans la lignée des décisions de son huitième congrès national et dans le cadre du compromis historique, qui, faut-il le souligner, n'est pas figé et n'a pas empêché le parti d'exprimer avec force depuis trois ans l'urgence, pour le pays, d'engager une nouvelle génération de réformes.

De même que, eu égard à notre engagement au sein d'une alliance gouvernementale et politique, d'une part et étant donné que la question de la participation ou la non participation au gouvernement est du ressort du comité central, conformément aux statuts du parti d'autre part, nous ne pouvions guère nous permettre de revendiquer le départ du gouvernement et continuer à en faire partie.

Par ailleurs, nous n'étions pas en mesure de connaître la ou les parties qui organisent ces manifestations, qui les orientent,

et qui étaient susceptibles d'en contrôler l'évolution. Il s'est avéré, par la suite, qu'une partie de ces manifestations appelait une certaine réserve, en raison de ses contradictions (telles que la revendication exprimée d'un seul trait et qui réclamait « le départ du gouvernement, la dissolution du parlement » sans réfléchir aux suites, c'est-à-dire qui prendra en mains les affaires du pays).

Tout compte fait, le parti n'a pas émis d'objection quant à la participation des militantes et militants,, dirigeants ou membres ou appartenant aux organisations parallèles du parti comme il n'a pas, non plus, appelé au boycott de ces manifestations.

Cher(es) camarades,

La quatrième session de notre comité central se tient dans une conjoncture nationale, régionale et internationale qui nous impose, plus que jamais, d'avoir présents à l'esprit les défis auxquels est confronté notre pays et, en tête de ces défis, la consolidation de l'unité territoriale nationale et le triomphe de l'initiative de l'autonomie de nos provinces récupérées du Sud-Ouest, notamment face aux manœuvres des ennemis de notre unité territoriale qui visent à faire échouer le plan onusien de règlement, à faire obstacle au processus de négociations et à écarter la proposition marocaine d'autonomie et aux campagnes que des milieux hostiles aux intérêts de notre pays comptent mener dans les jours à venir.

L a prise de conscience de la primauté de notre cause nationale et de la nécessité d'en garantir le succès final passe inéluctablement par le renforcement du front intérieur via l'engagement de notre pays dans la nouvelle génération de réformes constitutionnelles,

politiques, sociales et culturelles, réformes auxquelles notre parti a appelé depuis sa conférence nationale tenue en 2008 sous le mot d'ordre « pour un nouveau contrat politique » et qui ont été reprises en détails par le document politique de notre huitième congrès national tenu en 2010.

Ces réformes sont à même de conforter la position de notre pays au sein de la communauté internationale et auprès de ses principaux partenaires et de faire face aux ennemis de notre intégrité territoriale en insufflant un nouvel élan au processus d'édification démocratique qui s'appuie sur un Etat fort par ses institutions démocratiques, par sa bonne gouvernance, par sa croissance économique, par sa justice sociale et son respect total des droits de l'homme tels qu'internationalement reconnus.

Nous avons constaté, lors de la rencontre organisée à Laayoune par une délégation de la direction nationale du parti, Samedi 9 Avril 2011 avec les cadres, les militants, les élus du parti et l'ensemble des citoyens que la situation est inquiétante et qu'il est urgent de rendre opérationnels les contenus du discours royal du 6 Novembre 2010 à l'occasion du 35ème anniversaire de la marche verte, lesquels contenus ont été passés au crible de l'analyse lors de la troisième session de notre comité central tenue les 18 et 19 Décembre 2010.

Il nous a été donné de constater, lors de cette rencontre, certaines retombées des événements de « Gdem Izig » qui confirment que la tension persiste sur les plans politique, social et autres. Cette tension nous interpelle et nous incite à tirer la conclusion essentielle suivante : gagner le pari de notre intégrité territoriale ne passe pas uniquement par la préservation des territoires récupérés mais aussi par l'intérêt que nous devons accorder à la population de cette partie chère de notre territoire

national et à ses attentes, de manière à amener les habitants de cette région à se sentir pleinement concernés par les changements et par les débats au sujet de la réforme constitutionnelle et par toutes les réformes de fond qui en découlent.

La mise en œuvre de l'approche contenue dans le discours royal du 6 Novembre 2010 est aujourd'hui impérative. Et c'est ce qui se fait ressentir à travers la grâce royale accordée Jeudi dernier à la plupart des détenus suite aux événements de « Gdem Izig ».

Cette mise en œuvre appelle, de toute urgence, la prise d'initiatives politiques fortes et audacieuses porteuses de signaux forts, susceptibles de concrétiser les contenus de la nouvelle génération de réformes, que partagent aujourd'hui la plupart des acteurs politiques sérieux, en agenda précis, en mesures concrètes ayant un impact positif tant sur la vie politique et institutionnelle que sur le vécu quotidien des citoyens à différents niveaux et ouvrant de nouvelles perspectives de confiance en l'avenir.

Cher(es) camarades

Comme l'a souligné le huitième congrès national du parti, les contenus constitutionnels de la nouvelle génération de réformes consistent à instaurer un nouvel équilibre des pouvoirs, consacrant d'une part à l'institution monarchique, garante de la commanderie des croyants, son rôle d'orientation, d'arbitrage, institution qui doit veiller à la souveraineté et à l'unité nationale, aux grandes orientations du pays et aux fondements du modèle démocratique et renforçant, d'autre part, les prérogatives de l'autorité gouvernementale dans la conduite des politiques publiques et de tous les secteurs qu'elle a la charge de gérer ; et ce dans le cadre d'une séparation effective des pouvoirs, renforçant les attributions

du pouvoir législatif et consacrant l'indépendance de la justice, tout en procédant à la constitutionnalisation des acquis en matière de droits de l'homme et de la langue amazigh.

C'est dans ce contexte qu'est intervenu le discours royal du 9 Mars 2011 qui a proclamé un ensemble de réformes qui, sans exagération aucune, constituent une révolution calme et sereine et une mutation profonde vers une nouvelle constitution pour une nouvelle ère. Ce discours peut être, en effet, qualifié de discours historique et audacieux parce que le Maroc d'après le 9 Mars n'est plus le Maroc d'avant le 9 Mars. La mise en œuvre créatrice des contenus de ce discours est susceptible de faire réaliser un saut qualitatif au système institutionnel marocain, vers l'édification de l'Etat moderne, démocratique et fort, l'Etat de la liberté, de la dignité et de la justice sociale, un Etat prenant appui sur les mécanismes démocratiques et sur une régionalisation avancée dans sa gouvernance. Ceci appelle l'implication d'une nouvelle génération d'acteurs et la mise en oeuvre d'une nouvelle action politique.

Le discours royal qui était en parfaite symbiose avec les revendications légitimes exprimées par les différentes forces vives de la nation a fait montre d'une grande capacité d'écoute vis à vis du peuple et de la société.

Le Parti du Progrès et du Socialisme qui a réuni son huitième congrès national, il y a environ une année, sous le mot d'ordre « une nouvelle génération de réformes pour le Maroc de la démocratie » ne peut que se réjouir du fait que ce discours ait ouvert devant cette nouvelle génération de réformes les horizons d'un large dialogue national démocratique s'appuyant sur de nouvelles bases de la pratique politique.

Sa Majesté a réitéré son engagement à insuffler un nouvel élan à la dynamique réformatrice, sur la base d'un système constitutionnel démocratique.

Après avoir rappelé les fondements nationaux, à savoir l'Islam en tant que religion de l'Etat garant de la liberté du culte, de la commanderie des croyants, du régime monarchique, de l'unité nationale et territoriale et du choix démocratique qui constitue un référentiel immuable, Sa Majesté a annoncé que la révision constitutionnelle globale s'appuie sur sept fondements majeurs, fondements qui, s'ils sont mis en œuvre de manière complémentaire, avec audace et sens créatif, ouvriront de larges perspectives pour l'édification du Maroc de la démocratie authentique.

Ce qui confirme cette tendance, c'est que pour la première fois, une nouvelle approche pour la révision constitutionnelle est adoptée à travers la constitution d'une commission ad hoc pour la révision de la constitution composée de compétences marocaines connues et dont la mission est d'être à l'écoute et de se concerter avec les partis politiques, les syndicats, les organisations de jeunes et les acteurs associatifs, culturels et scientifiques qualifiés, en vue de recueillir leurs conceptions et points de vue à ce sujet, pour proposer un cadre institutionnel s'appuyant sur une définition précise des pouvoirs des institutions constitutionnelles, de manière à ce que chacune d'elles assume entièrement sa responsabilité dans une ambiance politique saine.

S'inscrit dans la même logique la création d'un outil politique auquel est confiée la mission de suivi, de concertation, et d'échange de points de vue au sujet du projet de révision de la constitution. Cette structure est composée essentiellement des présidents des

partis politiques et des organisations syndicales, vu l'importance de l'engagement des partis politiques dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance constitutionnelle.

Parallèlement au chantier constitutionnel, d'importantes mesures de réformes ont été prises.

La nomination du conseil économique et social dans l'optique d'en faire une institution de bonne gouvernance de développement et dont l'une des missions est de mettre en œuvre une idée à laquelle notre parti n'a eu cesse d'appeler, à savoir l'élaboration d'un nouveau pacte social s'appuyant sur de larges consensus.

La création du conseil national des droits de l'homme conformément aux normes internationales, notamment ce qui est communément connu dans le registre des défenseurs des droits de l'homme par les critères de Paris, tout en consacrant l'indépendance de ce conseil, en élargissant ses prérogatives dans le domaine de la défense et de la promotion des droits de l'homme et en lui permettant de se doter de mécanismes régionaux pour la défense de ces droits.

La création de « l'institution du médiateur » en tant qu'instance nationale indépendante et spécialisée, à la place du « Diwan almadalim », tout en attribuant à cette nouvelle institution les prérogatives d'enquête, de médiation, de proposition de poursuites disciplinaires ou de soumission au parquet, conformément aux dispositions juridiques, de recommandation d'aide judiciaire notamment pour les personnes les plus nécessiteuses. Cette institution a été promue au rang de force de proposition en vue de consolider les principes de bonne gouvernance dans la gestion des secteurs publics, les valeurs de transparence, de moralisation et de l'amélioration et la modernisation des prestations administratives.

La présidence de cette institution a été confiée à maître ABDELAZIZ BENZAKOUR, un acteur reconnu des droits de l'homme et un militant fervent de notre parti qui a été élu, lors du huitième congrès national membre du Conseil de la Présidence du parti.

Permettez-moi, chers camarades, à cette occasion, de présenter, en votre nom et au nom de tous les militantes et militants du parti nos sincères félicitations au camarade Benzakour pour cette mission, tout en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles responsabilités tout à fait méritées.

La création du commissariat interministériel des droits de l'homme, en tant qu'instance exécutive, chargée du suivi et de la coordination des secteurs gouvernementaux concernés et des politiques publiques dans le domaine de la défense et de la promotion des droits de l'homme.

L'opérationnalisation de l'Instance centrale de prévention de la corruption, dans la perspective de sa constitutionnalisation, vu son rôle central dans le système national de consolidation de la bonne gouvernance, tout en promulguant un projet de loi modifiant et complétant la loi sur la procédure pénale relatif à la protection des victimes, des témoins des informateurs concernant les crimes de corruption, de vol, d'abus de pouvoir de dilapidation des deniers publics et autres.

L'opérationnalisation et le renforcement du rôle du Conseil de la concurrence afin qu'il puisse assumer les missions qui lui sont confiées dans l'optique de sa promotion en institution constitutionnelle, tout en modifiant le cadre législatif régissant cette instance pour renforcer son indépendance et élargir ses attributions.

La réactivation du projet du code de la presse à l'horizon de la mise en œuvre d'une nouvelle loi relative à la presse et aux journalistes professionnels sur la base des acquis démocratiques,

politiques et d'éthique professionnelle et dans le contexte de la nouvelle dynamique des réformes constitutionnelles.

La proclamation de la grâce royale, le 14 Avril courant, au profit de dizaines de détenus, dans le cadre de questions de dimension politique avant et après le 16 Mai 2003 et d'autres événements relatifs à notre cause nationale, initiative saluée par tout le monde eu égard à ses impacts positifs pour davantage de détente politique et de consolidation du climat de confiance nécessaire au débat national autour de la réforme constitutionnelle, climat auquel tout le monde aspire.

Cher(es) camarades

C'est dans cette ambiance générale que le Bureau Politique du parti a élaboré un mémoire préliminaire au sujet des réformes constitutionnelles qu'il a présenté à la commission consultative pour la révision de la constitution le 28 Mars dernier. C'est ce mémoire qui vous a été communiqué le lendemain de sa présentation, par courrier postal et électronique, diffusé à l'opinion publique dans une conférence de presse, publié dans la presse du parti en langue arabe et en langue française et soumis au débat sur les plans organisationnel, médiatique et communicationnel.

Tout en supposant que vous avez pris connaissance du dit mémoire, permettez-moi d'en rappeler les grandes lignes :

La révision constitutionnelle en question se fait, pour la première fois, dans un climat de transparence qui reflète une forte volonté d'implication de toutes les forces vives dans l'élaboration de la loi suprême de tous les marocains, à travers un large débat national au sujet des contenus de la réforme attendue, en relation

avec la question de la régionalisation avancée, réforme qui aboutira à une reconfiguration globale du système des pouvoirs et de leur répartition dans notre pays.

La nouvelle constitution objet des débats en cours dépasse la question du choix entre l'amendement technique et l'élaboration d'une loi suprême de l'Etat avec un nouvel habillage, puisque nous estimons que « la révision constitutionnelle globale » comme évoquée dans le discours royal du 9 Mars 2011 est, en fin de compte, plus large et plus globale qu'une simple « révision ». Il s'agit, en fait, d'une véritable « réforme constitutionnelle » qui ne se contente pas de réajustements à apporter à l'ancien texte.

Le chantier constitutionnel auquel adhère notre parti avec force, s'inscrit dans un processus historique riche, entamé depuis l'indépendance et qui a franchi bien des étapes influencées à plus d'un titre par ce processus qu'a vécu notre pays pendant plus de cinq décennies.

Le PPS, connu par son audace et sa vision lointaine, a accordé une attention toute particulière à la question constitutionnelle depuis son premier congrès en 1975, en s'appuyant sur son riche bilan hérité, à travers sa marche historique, depuis l'époque du parti communiste, puis le parti de la libération et du socialisme, faisant sans cesse de la réforme constitutionnelle une entrée axiale et privilégiée pour l'édification d'un Etat démocratique moderne fondé sur les principes de la liberté, de l'équité, du pluralisme, de la solidarité et de l'égalité sociale.

Le PPS considère que toute constitution ne puise sa force que dans sa capacité à répondre objectivement aux besoins exprimés par la société, à tel ou tel moment de son évolution. Il estime que l'approche du sujet de la monarchie, dans le cadre d'une réforme constitutionnelle globale, se doit de bannir toute logique conservatrice qui consisterait à couvrir une réalité institutionnelle,

figée, d'oripeaux nouveaux. De même que cette approche se doit de refuser de tomber dans une logique de surenchère visant à affaiblir la légitimité de l'institution monarchique.

A cet effet, le mémoire préliminaire présenté par le PPS appelle à la consécration constitutionnelle les principes généraux fondamentaux suivants :

Le Maroc est un Etat démocratique, unitaire et souverain. Son système politique s'inscrit dans la perspective de la monarchie parlementaire et repose sur la décentralisation régionale avancée, fondée sur la solidarité.

La souveraineté nationale appartient au Peuple qui en fait usage directement par le biais des consultations référendaires ou indirectement par l'intermédiaire de ses institutions et de ses représentants élus.

Les fondements nationaux sont au nombre de quatre autour desquels s'organise l'Etat : l'Islam, religion de l'Etat, l'unité territoriale du Royaume, la Monarchie Parlementaire et l'option démocratique.

Le Roi, en tant que Commandeur des croyants, Chef de l'Etat, symbole de la Nation, Arbitre suprême, est le garant de la pérennité de l'Etat, du respect de la constitution, de la protection de l'indépendance du pays et de son unité.

Le pouvoir exécutif est exercé par le Premier Ministre et les attributions du Conseil du Gouvernement sont constitutionnalisées et élargies.

Les langues arabe et amazigh sont des langues officielles. L'Etat doit œuvrer pour trouver les formules de transition susceptibles de concrétiser le caractère officiel de la langue amazigh.

Le Roi nomme le Premier Ministre parmi le parti, ou si nécessaire, parmi le bloc ou l'alliance qui obtient le plus grand nombre de sièges aux élections législatives parlementaires.

Les ministres sont nommés sur proposition du premier ministre.

Le Roi préside le conseil des ministres et peut, en vertu d'une délégation, en charger le premier ministre. les Dahirs royaux sont contresignés par le Premier ministre, hormis les cas afférents au Conseil de Régence, à la nomination et démission du Premier ministre et des membres du gouvernement, à la demande d'une deuxième lecture d'un projet ou d'une proposition de loi, à la dissolution du Parlement, à la nomination des membres du Conseil constitutionnel et de la Haute Cour et à la révision de la Constitution.

Le Conseil des ministres nomme, sur la proposition du Conseil du Gouvernement, aux hautes fonctions civiles de l'Etat.

L'élargissement des attributions de la Chambre des députés (le mémoire préliminaire présente de nombreuses propositions à ce sujet)

Les présidents des deux chambres parlementaires sont élus pour un seul mandat et les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, ou de la fonction de président de région.

La nécessité d'adopter toutes les recommandations de l'I.E.R

La nécessité de constitutionnaliser le principe de l'égalité absolue entre la femme et l'homme et les mécanismes de la discrimination positive.

L'adoption d'une charte pour la citoyenneté et la constitutionnalisation de tous les droits politiques, civils, économiques, sociaux, culturels et environnementaux tels qu'universellement reconnus.

La Constitution stipule que la Justice est un pouvoir indépendant du Pouvoir Législatif et du Pouvoir Exécutif. Aucune intervention du Pouvoir Exécutif dans l'organisation et dans le fonctionnement du Pouvoir judiciaire n'est permise.

La constitutionnalisation des mécanismes de gouvernance, de médiation, de représentativité et de régulation spécialisées tout en leur attribuant de nouvelles prérogatives, en particulier le droit d'initiative et d'intervention dans le domaine de leurs attributions et œuvrer à leur organisation de manière à renforcer leur indépendance, leur efficience et leur complémentarité.

En plus des conceptions contenues dans la version écrite du mémoire préliminaire, deux propositions orales, que nous n'avons pu introduire dans le mémoire, ont été présentées à la commission. Il s'agit, pour la première, d'un amendement de l'article relatif à la sacralité du Roi. Nous proposons la formule « La personne du Roi est inviolable ». La deuxième proposition porte sur la consultation référendaire, celle-ci doit être tributaire d'un certain nombre de signatures et d'accréditations à obtenir.

Ce sont là les premières conceptions et propositions présentées à la commission consultative pour la révision de la constitution, sous forme d'idées et de principes généraux en attendant d'autres propositions complémentaires plus détaillées après les assises du Comité central, comme cela a été souligné dans le mémoire préliminaire.

Il est important de préciser que nous n'avons été informés de notre rencontre avec la commission consultative pour la révision de la constitution qu'une semaine avant cette échéance. Face à cette contrainte de temps, il était impossible de convoquer notre Comité Central dans des délais raisonnables et le Bureau

politique s'est trouvé dans une véritable course contre le temps et devant deux choix : présenter un mémoire préliminaire ou rater le rendez-vous. C'est pour ces raisons que le Bureau Politique a décidé d'agir, conformément aux attributions définis dans le paragraphe 2/11de l'article 11de nos statuts qui lui confère, entre autres, de « prendre les décisions politiques et organisationnelles en application des orientations du Congrès National et du Comité Central » et ce, en attendant la réunion de l'instance décisionnelle du parti pour préciser les conceptions et les propositions préliminaires présentées, et dont la lecture sereine et objective montre qu'elles sont en conformité avec les orientations du huitième congrès national et des trois sessions du comité central, sachant que ce dernier est souverain et qu'il est habilité, aujourd'hui, à prendre la décision finale qu'il estime adéquate au sujet de la position vis-à-vis des réformes constitutionnelles soumises au débat, tout en respectant les décisions du dernier congrès national, dans le cadre d'une lecture audacieuse et tenant compte de l'évolution des événements dans notre pays.

Chers camarades

La question constitutionnelle a toujours été présente dans les analyses de notre parti depuis sa naissance. Le parti a, de tout temps, veillé à moderniser son approche, chaque fois que des changements se produisent, que les conditions mûrissent et que les conditions se réunissent, partant de la conviction que la réforme constitutionnelle n'est que le point de départ d'autres réformes ; et permettez-moi de faire un bref rappel des positions du parti à ce sujet depuis le début de son existence.

Dans une publication parue en mars 1962, sous l'intitulé « une lutte d'un demi siècle pour des institutions représentatives et une constitution démocratique », l'un des dirigeants historiques de notre parti, feu ABDESLAM BOURQIA a dressé un bilan de la lutte continue menée par le parti pour une constitution démocratique et de l'approche sereine et mâture qu'il a adoptée dans son comportement vis-à-vis de la question constitutionnelle.

Le regretté BOURQIA rappelle la position du parti communiste marocain, fondé en Novembre 1943, vis-à-vis de la question constitutionnelle dans le passage suivant : « le parti communiste marocain a revendiqué depuis Aout 1946, dans un communiqué qu'il a rendu public, à l'issue de la réunion de son comité central, l'élection d'une assemblée législative chargée de l'élaboration de la constitution du pays et de la nomination du gouvernement qui sera responsable devant lui. »

De son côté, l'ancien Secrétaire général de notre parti, feu ALI YATA a précisé, dans l'introduction de la même publication, que « aujourd'hui... les masses populaires ont adopté le mot d'ordre de la constitution. Ce qui prouve que notre peuple a atteint la maturité nécessaire requise pour qu'il élabore, lui-même sa constitution et que revendiquer la constitution représente un stade avancé du désir de démocratie ».

Depuis, le parti a toujours eu des positions de principe pour une constitution démocratique et a boycotté ce qu'il estimait être des constitutions octroyées, comme c'est mentionné, par exemple, dans un document paru le 29 Novembre 1962 signé par ALI YATA, ABDESLAM BOURQIA, ABDALLAH LAYYACHI, AZIZ BELAL et ELHADI MESSOUAK.

Dans ce document intitulé « l'unique position nationale et démocratique, c'est le rejet de la constitution octroyée et ce par le boycott du référendum », il était dit que « dans un régime démocratique, le peuple est la source de tous les pouvoirs, pouvoirs exercés par une assemblée élue au suffrage universel. Cette assemblée exerce l'ensemble du pouvoir législatif et confère à un gouvernement qui exécute ses décisions, les pouvoirs exécutifs et juridiques, ce dernier jouissant de la confiance de l'assemblée qui le contrôle ».

En 1966, année qui a vu la tenue du troisième congrès national du Parti Communiste Marocain, lequel congrès a constitué un tournant historique et décisif dans la vie du parti, le document politique a insisté sur le fait que « pour assurer le développement national et le progrès social (...), l'essor de la démocratie et le respect des libertés fondamentales (...) et afin que le pays puisse aller de l'avant, nous militons pour(...) instaurer des institutions démocratiques saines, dans le cadre de la monarchie constitutionnelle qui reconnaît la souveraineté du peuple et où le pouvoir est contrôlé par les représentants élus du peuple ».

C'est ainsi donc que la revendication d'institutions représentatives démocratiques et de réformes constitutionnelles ne date pas d'aujourd'hui et que l'histoire de la lutte pour la liberté, la démocratie et la dignité n'a pas commencé le 20 Février.

Toutefois, restons au mois de février, et limitons nous au PPS qui a été fondé sous ce nom en 1974, comme héritier du PLS et du PCM. Lors de son congrès réuni les 22,23 et 24 Février 1975, le rapport présenté par le regretté camarade Ali Yata avait exprimé des positions qui, bien entendu, doivent être, à l'instar des positions citées ci-dessus, placées dans leur contexte

historique. Ce sont des positions que le parti a su adapter à la réalité en mutation et aux rapports de forces, sous la conduite du camarade Ali Yata et après sa disparition, mais toujours en préservant la même ligne : servir les causes de la patrie et du peuple.

Evoquant les institutions représentatives dans le rapport sus-mentionné, feu Ali Yata affirmait que « nous posons le problème des institutions démocratiques en liaison avec toutes les réformes de fond que nous proposons dans notre programme, parce que nous estimons que, dans les conditions actuelles de notre pays (...), il est impératif que la participation populaire soit la plus large possible et plus active dans l'exercice des pouvoirs dans la gestion des affaires du pays tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. C'est la raison pour laquelle, nous réitérons notre proposition qui appelle à la constitution d'une assemblée nationale entièrement élue au suffrage universel, secret et selon la proportionnelle globale, une assemblée jouissant du droit de légiférer, de nommer le gouvernement, de l'orienter de le contrôler et de mettre fin à ses fonctions au cas où il n'assumerait pas convenablement ses fonctions, une assemblée dotée du pouvoir de trancher dans toutes les questions économiques, sociales, politiques à caractère national. Le pouvoir judiciaire doit être entièrement indépendant et les conseils communaux ainsi que les chambres professionnelles élus de manière démocratique et jouissant de véritables attributions.

D'autre part, étant donné que les constitutions octroyées au pays ne répondent pas aux aspirations, parce qu'elles manquent de fondements démocratiques, d'une part et s'opposent aux missions de la lutte anti-impérialiste et aux nécessités de l'édification nationale, d'autre part, nous demandons à ce que ces

constitutions soient remplacées par une nouvelle constitution émanant de la volonté populaire, élaborée par le peuple, reconnaissant la souveraineté de ce dernier et garantissant la pratique de cette souveraineté en parfaite harmonie avec nos traditions nationales saines ».

Je me contente de ce rappel historique, tout en attirant l'attention sur le fait que depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, et notre parti poursuit sa lutte, seul ou avec ses alliés, pour un Maroc moderniste et démocratique.

Aujourd'hui que notre parti agit dans le cadre des décisions de son huitième congrès (Mai 2010), il semble utile de rappeler les thèses politiques de ce congrès, notamment les alinéas 77, 78, 79, et 80 qui stipulent :

Le nouveau compromis politique (que prône le parti) est fondé sur la nécessité que toutes les composantes vives de la Nation adhèrent à la nouvelle génération de réformes qui englobent les aspects constitutionnels, politiques, sociaux et culturels, garantissant l'avancée du Maroc vers la société de la démocratie, du progrès et de la justice sociale.

La nouvelle ère à laquelle nous aspirons, la nécessité impérieuse de doter notre pays d'institutions constitutionnelles efficientes appellent une nouvelle réforme constitutionnelle qui puisse mettre en synergie les acteurs politiques et l'institution monarchique qui doit demeurer l'autorité et l'arbitre actif, jouant son rôle d'orientation et garantissant l'unité du pays, la cohésion de la nation et le choix démocratique, sachant que l'Etat fort, comme nous l'avions souligné, à l'occasion de la tenue de notre cinquième congrès national en 1995, c'est celui qui peut se transformer en Etat démocratique moderne et conjuguer la légitimité de l'authenticité historique et la nécessité de la

modernité, puisque la pratique institutionnelle commence par la souveraineté du peuple et de la nation.

Les réformes que propose le PPS visent à préciser les attributions de l'institution monarchique, du gouvernement et du parlement ainsi que la garantie de l'indépendance effective de la justice. C'est dans cette logique qu'il est nécessaire d'élargir les prérogatives du gouvernement et du premier ministre, d'améliorer l'action gouvernementale, de soumettre les organismes publics au contrôle du gouvernement, d'élargir le pouvoir de contrôle du parlement, tout en précisant les attributions de chacune des deux chambres en fonction de la nature représentative de chacune d'elles.

Ces réformes doivent englober la garantie de l'indépendance de la Haute Cour, la constitutionnalisation de la langue amazigh, la suprématie du Droit international sur les lois nationales et le renforcement de la protection constitutionnelle des droits de l'homme et de l'équité.

La nécessité des réformes constitutionnelles est également dictée par l'évolution de la solution politique de la question du Sahara marocain, notamment la proposition d'autonomie présentée par le Maroc et l'opérationnalisation de la politique de régionalisation avancée.

A propos de la régionalisation et en relation avec le discours royal du 9 Mars, rappelons la parution du rapport de la commission consultative pour la régionalisation. C'est un document important contenant un certain nombre de propositions visant à opérationnaliser un système de gouvernance fondé sur la régionalisation élargie, la décentralisation et la déconcentration et qui propose un découpage territorial national en 12 régions.

Nous saluons donc la décision royale consistant à constitutionnaliser la régionalisation et enregistrons nombre d'aspects positifs dans les propositions de la commission consultative, tout en insistant sur la nécessité de soumettre le rapport en question dans tous ses aspects au débat et, en particulier, dans la perspective de l'approbation de la loi organique qui viendra préciser les missions et les attributions des régions. Ce sera alors l'occasion pour nous de présenter nos observations et nos propositions d'amendement.

Cher(es) camarades

Dans l'optique de rendre opérationnelles les décisions du huitième congrès national, notre parti n'a eu cesse de se concerter avec nos alliés dans la koutla démocratique, afin de parvenir à des résultats tangibles et avancés au sujet de la question des réformes, d'insuffler un nouvel élan à la Koutla ou d'élaborer une position claire. Dans cette logique, notre parti a adressé, le 9 Septembre de l'année dernière, une correspondance aux directions du Parti de l'Istiqlal et de l'Union Socialiste des Forces Populaires appelant à nous atteler ensemble à l'examen des dossiers des réformes politiques et constitutionnelles y compris la loi sur les partis, le mode de scrutin, la régionalisation élargie et le dossier économique et social.

Dans cette correspondance, nous avons rappelé que « le PPS a toujours mis la question des alliances avec les forces nationales, démocratiques et progressistes au cœur de ses analyses politiques afin de pouvoir réaliser le projet politique, économique, social et culturel auquel nous aspirons tous. » et que cette tendance « a toujours constitué une orientation continue de notre parti, en tant

que nécessité qu'imposent l'évolution générale de notre pays, les mutations des rapports de forces au sein de la société et l'existence de forces nationales, démocratiques et progressistes partageant des convictions et des positions proches et communes ».

C'est ainsi que les rangs des démocrates et des progressistes auraient pu prendre l'initiative dans ce domaine, depuis l'été dernier, si notre approche unitaire avait trouvé les échos requis auprès de tous nos partenaires. Toutefois, nous ne nous cantonnerons guère dans un quelconque pessimisme, parce que nous sommes un parti de gauche et nous appartenons à une école qui a toujours milité pour le rassemblement des forces démocratiques et mis de côté les conflits marginaux et les divergences secondaires. Nous ne nous écarterons donc jamais de nos alliances fondamentales, dans le camp de la gauche et de la Koutla démocratique.

Cher(es) camarades

En application des décisions de la troisième session de notre comité central et de la feuille de route, des délégations du Bureau Politique ont encadré et supervisé, sur la période de la mi- Janvier jusqu'à la fin du mois de Février, des rencontres sur le terrain qui ont atteint le nombre de 25 rencontres pour la signature des contrats-programmes entre le Bureau Politique et les instances régionales du parti, soit dans le cadre de congrès provinciaux de certaines sections ou de réunions des conseils régionaux ou en marge d'écoles de formation organisées par certaines sections ou de réunions de communication dans les locaux du parti.

Dans son interaction avec les mouvements sociaux et le débat national autour de la réforme constitutionnelle, le parti a

organisé environ 50 rencontres ouvertes avec les cadres du parti, ses élus, les jeunes et l'ensemble des citoyens dans nombre de villes dans des salles publiques ou dans les sièges du parti.

Il s'agit des activités et des programmes suivants :

Le suivi et l'animation de la vie du parti sous la supervision du pôle chargé de l'organisation,

L'activation du rôle de l'Association démocratique des élus progressistes (ADEP) supervisée par le pôle chargé des élections,

Le programme « la parole aux jeunes » sous la supervision du pôle chargé des jeunes et de l'enfance,

Le programme de formation sous la supervision du pôle chargé de la formation.

Par ailleurs et faisant suite aux recommandations de la réunion élargie de la Commission nationale de la vie du parti tenue le 2 Octobre 2010 et en application des décisions du Bureau Politique, 15 réunions environ ont été organisées au niveau de toutes les régions du pays, encadrées par des membres du Bureau Politique et en coordination avec les conseils régionaux pour débattre de la feuille de route et élaborer une stratégie de la mise en œuvre de ses contenus.

Pendant les mois d'Aout et de Septembre 2010, 20 réunions et conférences environ ont été organisées dans les sections pour faire connaître les résultats du huitième congrès national, notamment les contenus de la nouvelle génération des réformes. Ces manifestations ont été inaugurées par un meeting présidé par le Secrétaire général du parti à Tétouan le 24 Juillet 2010.

Cher(es) camarades

Peu de temps après l'achèvement des travaux de notre huitième congrès national qui a connu un succès et des échos très positifs, et qui a pris des décisions au diapason de l'évolution de la situation dans notre pays, nous avons entrepris des actions intenses quant au nombre, diversifiées quant aux thèmes abordés, et sur un large rayon géographique. Ce qui prouve que le parti est en mouvement continu, qu'il est porteur d'initiatives et qu'il est constamment présent. Toutefois, eu égard aux potentialités humaines dont regorge notre parti, à ses capacités organisationnelles et à son rayonnement croissant, il est tout à fait à notre portée de réaliser un bilan bien meilleur en mobilisant tous nos moyens et toute notre énergie pour être au rendez-vous de ce moment privilégié que vit notre pays.

Nous sommes, aujourd'hui, à un tournant décisif, un tournant qui nous interpelle, nous qui sommes au cœur des derniers événements et qui sommes capables, non seulement d'accompagner ces événements mais aussi d'influer sur leur déroulement et leurs fins par notre force que constitue l'unité de nos rangs, sur la base d'une démocratie interne effective, la démocratie de l' expression libre et responsable de toutes les opinions dans la discipline, la contribution à assumer les responsabilités et à entreprendre les initiatives productives et la participation effective dans l'action partisane.

Nous sommes au cœur d'un long processus d'échéances qui s'amplifiera après l'adoption de la version finale de nos propositions au sujet de la réforme constitutionnelle. Nous devrons intensifier nos efforts pour mener une campagne d'explication aussi large que possible. Puis viendra, sans doute, la campagne référendaire, puis les élections régionales au scrutin universel direct, puis les

élections de la chambre des conseillers avec un nouvel habillage et enfin les élections législatives.

C'est pour toutes ces considérations que je tiens à conclure le présent rapport par un appel chaleureux à toutes et à tous les camarades membres du comité central et à tous les militants dans toutes les organisations provinciales, locales et parallèles pour une mobilisation entière afin que nous soyons au diapason de cette occasion tout à fait propice pour aller jusqu'au bout du processus de réformes c'est-à-dire vers la réalisation d'« une nouvelle génération de réformes pour le Maroc de la démocratie » qui est la raison d'être de notre parti et pour lequel nos dirigeants ont consenti de lourds sacrifices pendant des décennies.

Merci de votre aimable attention.

Résolution de la 4ème session du comité central

Le Comité Central du Parti du Progrès et du Socialisme, réuni le samedi 16 avril 2011 à Rabat dans le cadre de sa quatrième session, a passé en revue le contexte national et international dans lequel il tient ses assises, notamment les transformations qu'a connues et que continue de connaitre l'environnement régional, grâce aux soulèvements populaires qui ont mis fin aux régimes despotiques dans certains pays maghrébins et du moyen-orient, ainsi que les mouvements sociaux et politiques qui caractérisent la société marocaine et les préparatifs pour la révision de l'architecture constitutionnelle sur la base du traitement novateur du contenu du discours royal du 9 mars 2011.

Il s'agit de la révision constitutionnelle à travers laquelle notre parti vise à atteindre un texte constitutionnel moderne, garantissant une institutionnalisation effective d'un Etat démocratique moderne, s'inscrivant dans l'horizon d'une monarchie parlementaire, et permettant la mise en place d'un régime politique et institutionnel fondé sur la séparation des pouvoirs, la démocratie, la bonne gouvernance et l'indépendance de la justice. C'est-à-dire une nouvelle constitution démocratique à même d'assurer la dignité, la liberté, le progrès et la justice sociale et ce, dans la stabilité sans laquelle nul progrès ne peut être espéré.

Après l'examen du rapport du Bureau Politique présenté par le Secrétaire Général du parti, brossant une analyse globale de la situation politique et procédant à une présentation des principaux axes du mémoire préliminaire que le parti a présenté à la commission consultative de la Révision de la Constitution, le Comité Central du Parti du Progrès et du Socialisme :

- Salue positivement le mémoire préliminaire du parti concernant la révision constitutionnelle et prend note de la pertinence d'une série de propositions et idées exprimées dans le cadre de cette session, et qui constituent une valeur ajoutée dont il faut tenir compte dans les prochaines étapes de la révision constitutionnelle, pour la simple raison que les débats - d'une grande teneur démocratique- qui ont caractérisé les travaux de cette session, ont abouti à des conclusions qui vont dans le sens des grandes orientations du mémoire préliminaire du parti concernant la révision de la Constitution .

- Considère que les missions importantes à l'étape actuelle, les défis majeurs à relever à court terme, exigent la poursuite de la dynamique politique, la mobilisation organisationnelle que connait le parti, depuis son huitième congrès national, et la poursuite de toutes les initiatives militantes et politiques visant l'intensification de l'action militante, le renforcement du rapprochement avec les différentes catégories de notre peuple, la présence du parti sur tous les fronts de la lutte démocratique, institutionnelle et populaire, ainsi que la réactivation du rôle du parti dans la consolidation du rang national et progressiste, lui permettant ainsi d'influer sur le cours des événements, l'équilibre des pouvoirs au sein de la société, afin d'aller de l'avant vers un horizon démocratique auquel aspire notre peuple.

- Insiste sur le caractère positif du mouvement sociétal entamé par les jeunes y compris le mouvement du 20 février.

- Le Comité Central exhorte les différentes instances du parti, ses organisations parallèles et l'ensemble des militantes et militants, à y adhérer, à veiller sur son autonomie, à écouter

ses revendications légitimes, à s'impliquer dans les luttes et les combats légitimes de tous les pans de notre société pour la liberté , la dignité, et la moralisation des aspects de la vie publique.

- Appelle le gouvernement et les institutions de l'Etat en charge de la gestion des différents secteurs de procéder aux réformes fondamentales nécessaires dans les domaines politique, économique, social et culturel, et d'œuvrer d'urgence pour entreprendre toutes les initiatives et les mesures susceptibles de donner des signaux forts susceptibles de redonner confiance aux citoyens dans le projet sociétal démocratique moderne auquel aspire notre peuple, et d'impliquer désormais l'Etat et la société dans la philosophie, l'exercice et les fondements de l'Etat démocratique moderne auquel aboutira la révision constitutionnelle entamée par notre pays.